Rhône-Alpes, Savoie
Aillon-le-Jeune
Colombier, Chalet de Rossane, Combe du Lac, Combe de l'Ilette, le Muret

Les alpages du Colombier (Aillon-le-Jeune, Aillon-le-Vieux, École, Le Châtelard)

Références du dossier

Numéro de dossier : IA73004335
Date de l'enquête initiale : 2016
Date(s) de rédaction : 2016
Cadre de l'étude : inventaire topographique Inventaire du Parc naturel régional du Massif des Bauges
Degré d'étude : monographié

Désignation

Dénomination : ensemble pastoral
Parties constituantes non étudiées : ferme

Compléments de localisation

Milieu d'implantation : isolé ;
Références cadastrales : 1876, C1, C2 ; 2016, C1, C2

Historique

Les clairières existent déjà sur la mappe sarde (1732). Elles sont divisées en plusieurs prés, avec seulement trois bâtiment, sur la zone des Mariet.
En 1878 (premier cadastre français), on compte 26 chalets et 30 grangettes. En 2015, 17 chalets et cinq grangettes ont été repérés ou étudiés.

Période(s) principale(s) : 2e moitié 19e siècle, 1er quart 20e siècle

Description

Eléments descriptifs

Matériau(x) du gros-oeuvre, mise en oeuvre et revêtement : calcaire, moellon, enduit
Matériau(x) de couverture : tôle ondulée, tôle nervurée
Étage(s) ou vaisseau(x) : rez-de-chaussée, étage de soubassement, rez-de-chaussée surélevé
Couvrements :
Type(s) de couverture : toit à longs pans, croupe ; toit à longs pans, demi-croupe

Statut, intérêt et protection

Protections :
Statut de la propriété : propriété privée

Présentation

Historique des alpages du Colombier

Avant la Révolution, les alpages situés au sud du col de Rossanaz jusqu'à la forêt du Lindar (le Muret, Saint-Bruno, Rossanaz, la Fulie, Praz-Condré, le Mont-de-la-Vierge, la Sciaz, Morbier, Mollard-Perrolier, le Penon-la Buffaz, le Guilloret) appartenaient aux chartreux d'Aillon. Au nord, la Combe de Lillette appartenait aux habitants de Montlardier (Le Châtelard) dès le Moyen Âge.

L. Morand a retranscrit le procès-verbal de délimitation des possessions de la chartreuse dans la combe de Lourdens dressé en 1585 par le prieur d'Aillon, dom Fiacre Billard, préoccupé entre autres par les prétentions des hameaux de Montpelat, Crêt-Vibert et d'un autre village non désigné sur la montagne du Clocher, ainsi que des habitants de la paroisse sur un lac situé près du chemin qui monte du village de l'église d'Aillon, "pour l'abreuvage de leurs bestiaux qui viennent paître dans la vallée" (Dom Billard conclue : "C'est pourquoi il faudra aussi constamment veiller à ne point y laisser prendre pied"). Les moines font également des concessions, comme "trois ou quatre pas dans l'intérieur de notre pré, pour laisser un passage plus commode aux animaux des communiers de Montlardier qui n'ont d'ailleurs qu'un chemin très difficile pour se rendre à leurs pâturages situés au-delà des sommités desdits angles comme pendent les eaux" (au Crêt et à la côte des Chevrettes). Le monastère a ainsi "consenti à plusieurs transactions : d'abord, avec les hommes des contrées limitrophes du nord et du levant, en ce qui concerne la partie du territoire qui s'étend de la première limite à la coche de Margériaz sur Morbier ; ensuite, avec les habitants de Saint-Pierre et des autres villages répandus dans la vallée jusqu'à Montmélian et à la Thuile inclusivement, pour ce qui regarde l'usage des terres qui s'étendent jouxte le chemin de la Bovacière, descendant vers le molard de Bacsassiour et de ce molard de Bacsassiour jusqu'au nant de Chapotier, qui, venant du réservoir, près de Morbier, forme, de ce côté, la ligne de division entre les deux parties". Dom Billard décrit les bornes (un ruisseau, "un très vieux platane sur lequel est fixée, en signe de limite, une croix, ou tout autre objet" - que l'on peut rapprocher de la croix du Plane, sous le roc de Poyez, "un sapin sur lequel a été gravée une croix", "une roche ou sommet de Margériaz, et sur lequel se trouve une croix en signe de borne", "une pierre où se trouvent fixés trois anneaux de fer", "la croix près du chalet des chartreux", "une borne formée de deux pierres portant chacune une croix gravée", "quatre ou cinq pierres disposées ou taillées en forme de losange"...) et mentionne la fabrication de fromage par "deux frères donnés, qui tous deux y avaient été vachers, et dont l'un âgé de plus de soixante ans, y remplissait encore l'emploi de fruitier".

Le citoyen Ronchet, commissaire du directoire de Chambéry en l'an IV (1795-1796), chargé de la surveillance des biens confisqués de la chartreuse, les décrit comme une propriété d'environ 7050 journaux, dont plus de la moitié en forêt, occupant "toute la vallée, jusqu'à la crête des monts qui en forment la circonférence". Parmi les fermes acensées par les moines (pour des baux de 9 ans), on compte plusieurs domaines de montagne :

- La Correrie, siège de deux grangeries : l'une, confinant à celle de Sainte-Anne et comprenant, outre les terres environnantes, les montagnes de Rossanaz, du Lac et de Lilette, est acensée le 6 septembre 1790 à Claude Donat Miguet et à ses neveux (prix annuel : 1900 livres d'argent de Savoie, dix vaissels de froment, 30 vaissels de cavalin, 250 livres de beurre, neuf quintaux et demi de fromage, dix quintaux de vacherins, 204 pots de lait, douze pots de crème, quatre livres de cire, 20 journées d'hommes, 20 journées de bœufs, 20 journées de mulets, le transport de 20 billons et de toutes les parefeuilles nécessaires à la confection des caisses destinées à renfermer les vacherins.
- le Muret, comprenant Saint-Bruno et la Rapière, acensé le 8 mars 1785 aux sociétaires Marcel, fils de feu Donat Garnier, Marcel, fils de feu Joseph Garnier, et Jean-Baptiste Genollin (prix annuel : 1442 livres 18 sols 8 deniers d'argent, cinq vaissels de froment, cinq vaissels d'orge, sept vaissels de mornal, neuf vaissels de cavalin, 320 livres de fromage maigre, 326 livres de beurre, 66 pots de lait, 133 pots de *seracée*, six livres de cire, un jambon, 20 journées d'hommes, 30 journées de bœufs, 12 journées de mulets, 30 transports de billons, 30 voitures de replants de bois pour haies vives).
- le Mont-de-la-Vierge et Saint-Joseph réunis, acensés en 1785 à Joseph, Claude Jean-Baptiste, Antoine et Vincent Delorme (prix annuel : 600 livres d'argent, dix vaissels de mornal, six vaissels d'orge, 20 vaissels de cavalin, 12 quintaux de fromage gras, 420 livres de fromage maigre, 439 livres de beurre, deux moutons, quatre livres de cire, 20 douzaines d'œufs, 30 journées d'hommes, 20 journées de bœufs, 40 voitures de billons.
- Morbier, comprenant des bâtiments, 1645 journaux de terre, prés et pâturages (dont 220 sur Saint-Jean-de-la-Porte), affermée à François et Vincent Blanc, par bail du 3 février 1789 (prix annuel : 720 livres d'argent de Savoie, 13 vaissels de seigle, dix vaissels d'orge, 16 vaissels de cavalin, 218 livres de beurre, trois quintaux de fromage maigre, un mouton gras ou cinq livres d'argent, un fromage de bénédiction, deux livres de cire, deux livres de fil retors et blanchi, 20 journées d'homme, deux journées de bœufs et 20 voitures de billons.
- le Penon, comprenant, le chalet de la Buffaz, affermé par bail du 3 février 1789 aux père et fils Genollin (prix annuel : 816 livres d'argent, deux vaissels de seigle, deux vaissels d'orge, 22 vaissels de cavalin, deux cent trente livres de fromage, deux quintaux de beurre, deux livres de cire, 13 journées d'hommes, six journées de bœufs, 20 voitures de billons, 50 voitures de replants de bois pour haies vives, 15 quintaux de paille, six douzaines d'œufs.
- le Guilloret, acensé en 1790 à Jean Delorme (prix annuel : 396 livres d'argent, cinq vaissels d'orge, 13 vaissels de cavalin, 120 livres de fromage maigre, 150 livres de beurre, deux livres de cire, 20 journées d'hommes, 20 transports de billons, 50 de replants pour haies vives.

A la veille de la Révolution, les redevances en nature des grangeries des chartreux furent acensées à Pierre-Antoine Marguet, de Besançon, et à Jacques Baile, de Lyon, entrepreneurs de la manufacture d'armes d'Annecy. Les immeubles furent ensuite vendus comme biens nationaux :
- la grangerie et le chalet de Morbier à François Vallet, de Chambéry, le 21 thermidor an IV (8 août 1796), pour 29 800 livres sept deniers.
- les grangeries réunies du Mont-de-la-Vierge et de Saint-Joseph, la montagne du Mont-de-la-Vierge, la grangerie de la correrie avec la maison de Saint-Jean et la grangerie de Sainte-Anne, à François Leborgne, épicier à Chambéry, le 21 thermidor an IV (8 août 1796), pour 35 979 livres 13 sous.
- la ferme de la Correrie, comprenant, outre la grangerie de ce nom qui confine à celle de Sainte-Anne, les trois montagnes de Rossanaz, du Lac et de Lilette, à Jean-Baptiste Martin, fournisseur des viandes à Chambéry, le 21 thermidor an IV (8 août 1796), pour 76 052 livres 12 sous neuf deniers.
- les grangeries du Muret et de Saint-Bruno, y compris la montagne de la Rapière, à Jean-Baptiste Viviand, négociant à Chambéry, le 25 thermidor an IV (12 août 1796), pour 45 878 livres.
- la grangerie du Penon, y compris le chalet de la Buffaz, à Pierre-Antoine Marguet, les 26 et 27 thermidor an IV (13 et 14 août 1796), pour 29 395 livres.
Les bâtiments du monastère, avec ses moulins, scie et martinet, furent acquis par Pierre-Antoine Marguet et Jacques Baile (en indivision) et leur "ami" Jean-Baptiste Viviand, le 2 nivôse an V (22 décembre 1796), pour 56 957 livres cinq sous trois deniers.
La montagne de Rossane est réorganisée au 19e siècle : le chalet du Lac est abandonné après 1876, avec la construction des chalets de la Cave, puis de Rossane.
Au début du 21e siècle, le chalet de Rossane est encore en activité, avec accès et construction d'un chalet moderne. Les autres chalets sont abandonnés.

Description

Le grand alpage communal de la Rossane (ou Rossanaz) : sommet, versant ouest

Situé sur le versant ouest du Colombier, cet alpage est délimité à l'est par le Roc de Poyez (1954 m), le mont Colombier (2043 m), puis au-delà du col de la Cochette (1694 m) par les rochers de la Bade (1850 m) ; à l'ouest, par la Dent puis les rochers de Rossanaz. L'accès historique est un chemin qui monte du chef-lieu d'Aillon-le-Vieux (924 m) à la combe du Lac (1700 m) en passant par la combe du Cheval et le col de Rossanaz. Au nord de la combe du Lac s'étend la combe de Lillette, qu'un chemin relie directement au hameau de Montlardier (Le Châtelard ; alt. 745 m) au nord. Au sud, la combe du Lac est séparée des prés de Rossanaz par le col du Colombier (1799 m). Entre le col de la Cochette et l'extrémité des rochers de la Bade se trouve le chalet de la Cave (1550 m), sur un chemin qui monte du hameau de la Bottière (Aillon-le-Vieux ; alt. 930 m) et dessert d'abord le groupe de chalets de Pré Tavan (ou de la Bottière), sous les rochers de la Bade, à 1450 m, avant de rejoindre le chalet de Rossane.
Les prés du grand alpage de Rossane s'étagent de 1580 à 1790 m (la parcelle 2016 C1 69 mesure 664 140 m²). Ceux de Pré Tavan, de 1340 m à 1780 m. Les chalets disposent de points d'eau : doline de la Combe du Lac, source au sud du chalet de Rossane, source à l'est du chalet de la Cave, deux points d'eau aux chalets de Pré Tavan. Depuis les années 2000, le chalet de la Rossane est desservi par une piste forestière rejoignant le col de la Cochette depuis le chalet du Muret (vestiges) par le versant est du Colombier (côté Aillon-le-Jeune).
Deux croix sont signalées sur le cadastre de 1876 : une au sommet des rochers de Rossannaz ("croix de Rossane"), au-dessus du chalet (elle existe toujours, mais n'a pas été repérée) et une au col de la Cochette.
Des chalets intermédiaires ou fenils sont implantés à mi-pente, en limite de forêt, sous les rochers de la Bade. Trois chalets sont desservis par un chemin qui suit la ligne de pente puis s'élève doucement vers les chalets de Pré Tavan, et par un sentier montant droit dans la pente depuis un hameau d'habitat permanent dans la vallée : chalet de la Combe, chalet du Molard, chalet des Esserts.

Les pentes nord : la combe de l'Ilette, Chaffard et Besson

La combe de l'Ilette s'étage de 1700 à 1780 m. Il n'y a pas de bâti.
L'alpage des chalets Chaffard (IA73004508) et Besson (IA73004507) est situé entre 1150 et 1400 m d'altitude, sur les pentes nord du Colombier, regardant vers Le Châtelard.

Les versants est et sud : la Fullie, le Muret, Praz-Gelaz, le Mont de la Vierge

Cet alpage s'étend à l'ouest de la crête reliant le Mont Chardonnet (1405) au Mont Pelat (1543). Les chalets de la Fullie et de Praz-Gelaz forment des ensembles de plusieurs bâtiments qui ont pu appartenir ou être exploités par des propriétaires différents ; à l'inverse les chalets du Muret et du Mont de la Vierge (situé au sommet de la combe de Lourdens, au-dessus de l'ancienne chartreuse), ne comportaient qu'un seul bâtiment.
Enfin cet espace pastoral s'étend de l'autre côté de la vallée, sur les pentes nord du Margériaz, où un seul chalet est implanté : le chalet des Chartreux dans la forêt du Cimeteret (1876 C4 121, 122).

Architecture

Sur ces alpages situés à une altitude assez importante (pour le massif), le bâti se se présente sous la forme de chalets isolés, souvent de grandes dimensions. Sur les zones les plus basses, il semble y avoir eu des chalets groupés (Pré Tavan).
Neuf chalets ont été repérés ou étudiés, mais des vestiges d'autres chalets ont été vus. On trouve à part égale des chalets à juxtaposition, parallèles à la pente, avec communication intérieure entre l'habitation et l'étable, et des chalets à deux (parfois trois) bâtiments dissociés (voir par exemple les vestiges du chalet du Lac, à juxtaposition, et du chalet de la Cave, à bâtiments dissociés). Le type à juxtaposition est peut-être le plus ancien. Ces bâtiments sont majoritairement en moellon de calcaire, avec une utilisation du bois plus importante sur l'étable ; seul le chalet de Praz-Gelaz (n°2) est construit en charpente et bardage de planches. Les toit sont en tôle, à croupes.
La partie habitation comprend une pièce de vie (cuisine, fabrication) avec un foyer d'angle surmonté d'une cheminée à conduit de bois (encore visible à Praz-Gelaz (n°2) et au chalet de Rossane), un garde-lait (freidi ou gardet) et parfois une cave. Les couchages sont dans le comble au-dessus de l'étable.
Edifices non repérés :
- Aillon-le-Vieux, Pré Tavan, 2016 C2 84 (1876 C2 91 à 93). Chalet à deux bâtiments dissociés ? En moellon calcaire. Vestiges.
- Aillon-le-Vieux, Pré Tavan, 2016 C2 non cadastré (sur C2 85) (1876 C2 97 ?). Chalet à juxtaposition ? Mitoyen du chalet repéré (IA73004340). En moellon calcaire, façade principale remontée en charpente et bardage, toit à longs pans en tôle. Dalle de foyer dans le mur pignon mitoyen ? Puis édifice utilisé comme étable d'appoint. Vestiges.

Illustrations

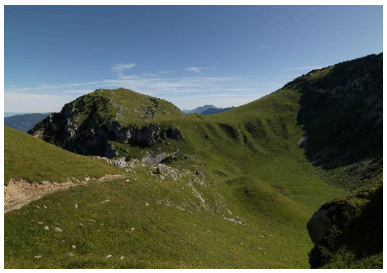

Vue générale de la Combe du Lac et des rochers de Rossanaz, au pied desquels on distingue les ruines du chalet du Lac (Aillon-le-Vieux ; IA73004337). Phot. Thierry Leroy IVR84_20167305012NUCAQ

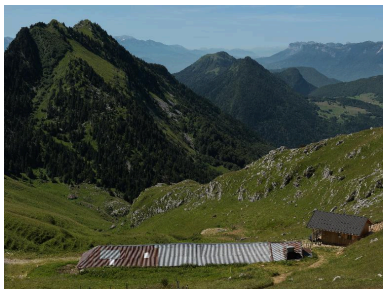

Chalet de Rossane (Aillon-le-Vieux ; IA73004338). Vue d'ensemble depuis le nord-est. Phot. Thierry Leroy IVR84_20167305010NUCA

Chalet de Praz-Gelaz (n°2) (Aillon-le-Jeune ; IA73004326). Vue intérieure de la cuisine et salle de fabrication : angle du foyer, cloison et porte vers la chambre. Phot. Thierry Leroy IVR84_20167305039NUCQ

Vue d'ensemble de l'alpage de Chaffard et Besson. Phot. Jérôme Daviet IVR84_20167304437NUCA

Chalet Chaffard (Le Châtelard ; IA73004508), bâtiment d'habitation et de fabrication. Phot. Jérôme Daviet IVR84_20167304438NUCA

Vue du mur séparant les alpages de Chaffard et Besson (Le Châtelard). Phot. Jérôme Daviet IVR84_20167304433NUCA

Etable sous fenil au Chalet des Fontaines (Aillon-le-Jeune, 2016 C3 361), non repérée. Phot. Thierry Monnet IVR84_20177301237NUCA

Dossiers liés

Dossiers de synthèse :
Présentation de la commune d'Aillon-le-Jeune (IA73004325) Rhône-Alpes, Savoie, Aillon-le-Jeune
Présentation de la commune d'Aillon-le-Vieux (IA73004336) Rhône-Alpes, Savoie, Aillon-le-Vieux
Le pastoralisme dans le Parc naturel régional du Massif des Bauges (IA00141285)
Oeuvre(s) contenue(s) :
Oeuvre(s) en rapport :
Chalet Besson (IA73004507) Rhône-Alpes, Savoie, Le Châtelard, sur la Montagne,
Chalet Chaffard (IA73004508) Rhône-Alpes, Savoie, Le Châtelard, sur la Montagne
Chalet de la Cave (IA73004339) Rhône-Alpes, Savoie, Aillon-le-Vieux, la Cave
Chalet de Praz-Gelaz (n°2) (IA73004326) Rhône-Alpes, Savoie, Aillon-le-Jeune, Praz-Gelaz,
Chalet de Pré Tavan (chalet de la Bottière) (IA73004340) Rhône-Alpes, Savoie, Aillon-le-Vieux, Pré Tavan, Chalet de la Bottière
Chalet de Rossane (IA73004338) Rhône-Alpes, Savoie, Aillon-le-Vieux, Rossane, Chalet de Rossane
Chalet du Lac (IA73004337) Rhône-Alpes, Savoie, Aillon-le-Vieux, Combe du Lac, le Lac
Chalets de la Fullie (IA73004518) Rhône-Alpes, Savoie, École, la Fully
Chalets de Praz-Gelaz (n°1) (IA73004534) Rhône-Alpes, Savoie, Aillon-le-Jeune, Praz-Gelaz,

Auteur(s) du dossier : Thierry Monnet, Jérôme Daviet, Caroline Guibaud, Caroline Guibaud
Copyright(s) : © Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Parc naturel régional du Massif des Bauges

Vue générale de la Combe du Lac et des rochers de Rossanaz, au pied desquels on distingue les ruines du chalet du Lac (Aillon-le-Vieux ; IA73004337).

IVR84_20167305012NUCAQ
Auteur de l'illustration : Thierry Leroy
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Parc naturel régional du Massif des Bauges
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Chalet de Rossane (Aillon-le-Vieux ; IA73004338). Vue d'ensemble depuis le nord-est.

IVR84_20167305010NUCA
Auteur de l'illustration : Thierry Leroy
© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Parc naturel régional du Massif des Bauges
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Chalet de Praz-Gelaz (n°2) (Aillon-le-Jeune ; IA73004326). Vue intérieure de la cuisine et salle de fabrication : angle du foyer, cloison et porte vers la chambre.

IVR84_20167305039NUCQ
Auteur de l'illustration : Thierry Leroy
© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Parc naturel régional du Massif des Bauges
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Vue d'ensemble de l'alpage de Chaffard et Besson.

IVR84_20167304437NUCA
Auteur de l'illustration : Jérôme Daviet
Date de prise de vue : 2016
© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Parc naturel régional du Massif des Bauges
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Chalet Chaffard (Le Châtelard ; IA73004508), bâtiment d'habitation et de fabrication.

IVR84_20167304438NUCA
Auteur de l'illustration : Jérôme Daviet
Date de prise de vue : 2016
© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Parc naturel régional du Massif des Bauges
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Vue du mur séparant les alpages de Chaffard et Besson (Le Châtelard).

IVR84_20167304433NUCA
Auteur de l'illustration : Jérôme Daviet
Date de prise de vue : 2016
© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Parc naturel régional du Massif des Bauges
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Etable sous fenil au Chalet des Fontaines (Aillon-le-Jeune, 2016 C3 361), non repérée.

IVR84_20177301237NUCA
Auteur de l'illustration : Thierry Monnet
Date de prise de vue : 2016
© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Parc naturel régional du Massif des Bauges
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation